

Boussan, le 15 Janvier 2017

Maison patrimoniale de Barthète
31420 BOUSSAN

www.contribuables-terresaurignac.fr
contribuables.terresaurignac@gmail.com

Lettre ouverte aux 143 Délégués de l'Intercommunalité « 5C »

*(Constituée par les anciennes intercommunalités de Montréjeau, Saint-Gaudens,
Boulogne-sur-Gesse, L'Isle-en-Dodon et Aurignac)*

Mesdames et Messieurs les Délégués,

Samedi prochain 21 janvier, vous allez participer à l'élection des dirigeants de la nouvelle Intercommunalité, baptisée pour l'instant « 5 C » (Communauté des Communes du Cœur et des Coteaux du Comminges).

C'est une élection cruciale qui va déterminer la politique qui sera conduite dans ce territoire jusqu'aux prochaines élections municipales de 2020.

Nous, les Contribuables des Terres d'Aurignac, qui avons payé (et qui continuerons de payer) un lourd tribut de **1000,00 €** de surimposition, en moyenne par foyer fiscal sur 3 ans, représentant une augmentation de 160 % par rapport à 2014, nous considérons que la situation que nous avons subie, nous donne la légitimité de vous interpeller.

Nous, les Contribuables des Terres d'Aurignac, sommes scandalisés d'entendre le dernier Président de notre Intercommunalité prétendre que tout va bien, que tout a été remis en ordre et que l'avenir est serein alors qu'il est un des responsables majeurs de cette situation pour avoir mis en place notamment des services périscolaires (ALAE/ASH) qui coûtent à la collectivité plus de **2000 €** par enfant (à comparer aux 150 € constatés en moyenne en France).

Nous, les contribuables des Terres d'Aurignac, qui appréhendons la situation dans son ensemble, nous vous adjurons de ne pas croire ce qui est dit sur la situation financière de notre ex-communauté.

Rien ou presque n'a été amélioré en termes de fonctionnement !

Quelles sont les mesures qui ont été prises ?

Tout d'abord un étalement d'emprunts-relais à court terme, convertis en emprunts à long terme, ce qui ne fait que différer le remboursement (sur 20 ans), augmenter les frais financiers et engager les générations futures.

Ensuite un transfert des emprunts du musée vers le Conseil départemental (que nous réglerons tous ensemble par nos impôts départementaux).

Enfin, un report de charges diverses, comme l'entretien des routes, qui ne font que décaler dans le temps des dépenses qu'il faudra assumer tôt ou tard.

Nous, les Contribuables des Terres d'Aurignac, nous vous incitons à sanctionner fermement, sans hésitation, d'une main qui ne tremble pas, les responsables de la dérive financière de notre territoire qui oseraient se porter candidats.

Nous, les Contribuables des Terres d'Aurignac, nous vous demandons de rester vigilants à ne pas transférer au niveau de la nouvelle intercommunalité, les méthodes catastrophiques de gestion qui nous ont conduits à cette situation et risqueraient de métastaser l'ensemble du territoire.

Nous, les contribuables des terres d'Aurignac, nous requérons que des mesures rigoureuses soient prises pour arrêter la dérive financière qui perdure depuis de trop nombreuses années sur les terres d'AURIGNAC.

Pour vous convaincre, nous pourrions argumenter avec beaucoup de chiffres, nous n'en retiendrons que quelques-uns, issus de l'étude qui vous a été communiquée dans le cadre des rencontres préalables à la fusion, du Cabinet STRATORIAL.

Tout d'abord, sur la situation des endettements par habitant, au 31 décembre 2015 :

- Communauté des Terres d'Aurignac : **948,00 €** ;
- Communauté du Saint-Gaudinois : 389,00 € ;
- Communauté de Montréjeau : 341,00 € ,
- Communauté de l'Isle en Dodon : 187,00 € ;
- Communauté de Boulogne s/gesse : 51,00 €.

Sur la période 2013 - 2015, la Communauté des communes des Terres d'Aurignac a effectué des investissements par habitant pour un montant 35 fois plus important que celle de Montréjeau (389 € par habitant pour la Communauté d'Aurignac et 11 € par habitant pour celle de Montréjeau).

La comparaison des taux de fiscalités en 2016 est tout aussi démonstrative :

.Taxe d'habitation :

- Boulogne s/gesse : 7,17 % ;
- Montréjeau : 10,08 % ;
- L'Isle en Dodon : 5,70 % ;
- Saint-Gaudens : 11,99 % ;
- Aurignac : **23,88 %** (soit 4,2 fois plus qu'à l'Isle en Dodon).

.Taxe foncière bâtie :

- Boulogne s/gesse : 4,57 % ;
- Montréjeau : 0,00 % ;
- L'Isle en Dodon : 4,89 % ;
- Saint-Gaudens : 2,32 % ;
- Aurignac : **10,64 %** (soit 5 fois plus qu'à Saint-Gaudens)

.Taxe foncière non bâtie :

- Boulogne s/gesse : 30,01 % ;
- Montréjeau : 3,12 % ;
- L'Isle en Dodon : 23,76 % ;
- Saint-Gaudens : 3,59 % ;
- Aurignac : **54,82 %** (soit 17,5 fois plus qu'à Montréjeau).

Nous, les Contribuables des Terres d'Aurignac, nous mobiliserons tous les Contribuables des autres territoires concernés, pour élargir notre Collectif et continuer notre action dans le périmètre de la nouvelle communauté.

Nous l'avons dit et écrit à plusieurs reprises, cette fusion nous inquiète, comme elle inquiète d'ailleurs une majorité d'élus de la nouvelle intercommunalité 5C, pour les risques qu'elle présente au niveau de la fiscalité future. Si 80 % des communes du périmètre se sont prononcées contre la fusion, cela n'est certainement pas un hasard...

Sachez que pour **les Contribuables des Terres d'Aurignac**, la situation est, certes révoltante, indigne et scandaleuse, mais surtout insupportable. Nous sommes financièrement à bout et nous comptons sur vous pour que des solutions fortes et efficaces soient trouvées très rapidement.

Si une explosion sociale se produisait sur notre territoire, elle affecterait nécessairement le reste de l'Intercommunalité et vous seriez confronté à des problèmes majeurs.